

Bulletin municipal n°4 du Pont de Montvert

infos annuelles

Édition annuelle, janvier 2012

Sommaire

p.1 Edito

p.2 Budget 2011

p.4 Les dossiers en cours

p.8 Reportage photos
Visite de Christian Bourquin, président du conseil régional

p.9 Travaux d'investissements

p.13 Nouveautés

p.15 Quelques événements forts

p.16 La parole aux associations

p.19 Bilan gîte et camping

p.20 Informations diverses

En ce début d'année, permettez moi d'adresser à chacun d'entre vous, les vœux les plus chaleureux du conseil municipal pour cette nouvelle année 2012, en pensant plus particulièrement à tous ceux qui ont été dans la peine.

Ce journal d'information, a vocation chaque année à faire le bilan non exhaustif de l'action de la municipalité, mais aussi des événements, animations qui se sont déroulés sur la commune, tout en donnant la parole aux acteurs associatifs.

Le conseil municipal a du délibérer défavorablement pour défendre soit des services essentiels à la vie quotidienne, soit l'intégrité de son territoire:

- contre le plan stratégique régional de santé de l'État
- contre la diminution des heures d'ouverture du bureau de poste
- contre la suppression du Cévenol entre Nîmes et Marseille
- contre les gaz de schiste
- contre la fermeture du centre départemental de météo France
- contre le rattachement de Vialas à une communauté de communes gardoise

Nous devons sans cesse nous battre pour tenter de maintenir l'existant.

L'année 2011 fut très difficile pour le monde agricole qui a connu pour la septième année en dix ans, une très grosse sécheresse, nous tenons à leur apporter notre soutien et notre solidarité.

Le classement de l'ensemble du territoire de notre commune cet été à l'Unesco est une bonne nouvelle pour les acteurs du tourisme, nous souhaitons que les acteurs locaux et les élus soient présents dans les instances de gestion et que ce label ne soit pas «confisqué» par quelques uns.

Nous avons été très attentifs et présents lors des très nombreuses réunions concernant la charte du PNC. Le contenu qui sera adopté après l'enquête publique, s'imposera. Le conseil municipal a apprécié les efforts fournis par l'établissement pour venir à la rencontre des habitants et des élus, nous notons certaines améliorations mais il reste de nombreux sujets où les propositions ne sont pas encore satisfaisantes, c'est la raison pour laquelle nous avons émis un avis réservé.

Nous avons demandé et obtenu à la suite des intempéries de novembre, le classement en catastrophe naturelle de manière à vous permettre d'obtenir des indemnisations accélérées de la part de vos assureurs.

Permettez moi d'avoir «un coup de colère» au sujet des dégradations constatées au cimetière à l'entrée du village côté Fraissinet» cet été, j'en appelle à la responsabilité des auteurs et je leur dis que leur comportement est scandaleux et sans humanité et que ce qui qualifie une société civilisée c'est d'abord le respect de ses morts, alors svp plus jamais ça.

Nous déplorons aussi les vols de panneaux de signalisation dans le village et sur la voie communale 1: ce sont vos impôts qui seront utilisés pour les remplacer, nous avons d'autres dépenses plus utiles à faire.

Un dernier mot sur le budget pour vous dire que notre commune se désendette, que nous avons augmenté notre capacité d'autofinancement tout en retrouvant de la trésorerie, notre objectif de rembourser totalement les lignes de trésorerie devrait être atteint en fin de mandat.

En 2012, alors même que la France rentre en récession, que l'État se désengage et nous transfère des charges, nous maintenons un budget d'investissement conséquent afin de soutenir l'activité économique..

Amis artisans, regroupez vous pour répondre ensemble aux appels d'offre pour gagner ces chantiers : c'est plus d'un million d'euro qui sera investi dans la commune en 2012.

Merci à tous ceux qui nous aident, les dons, les décorations de Noël, les expertises gratuites... cela nous fait chaud au cœur et nous incite à continuer d'avancer, même si nous gérons la pénurie et que nous nous sentons pas soutenus par les pouvoirs publics pour défendre la ruralité.

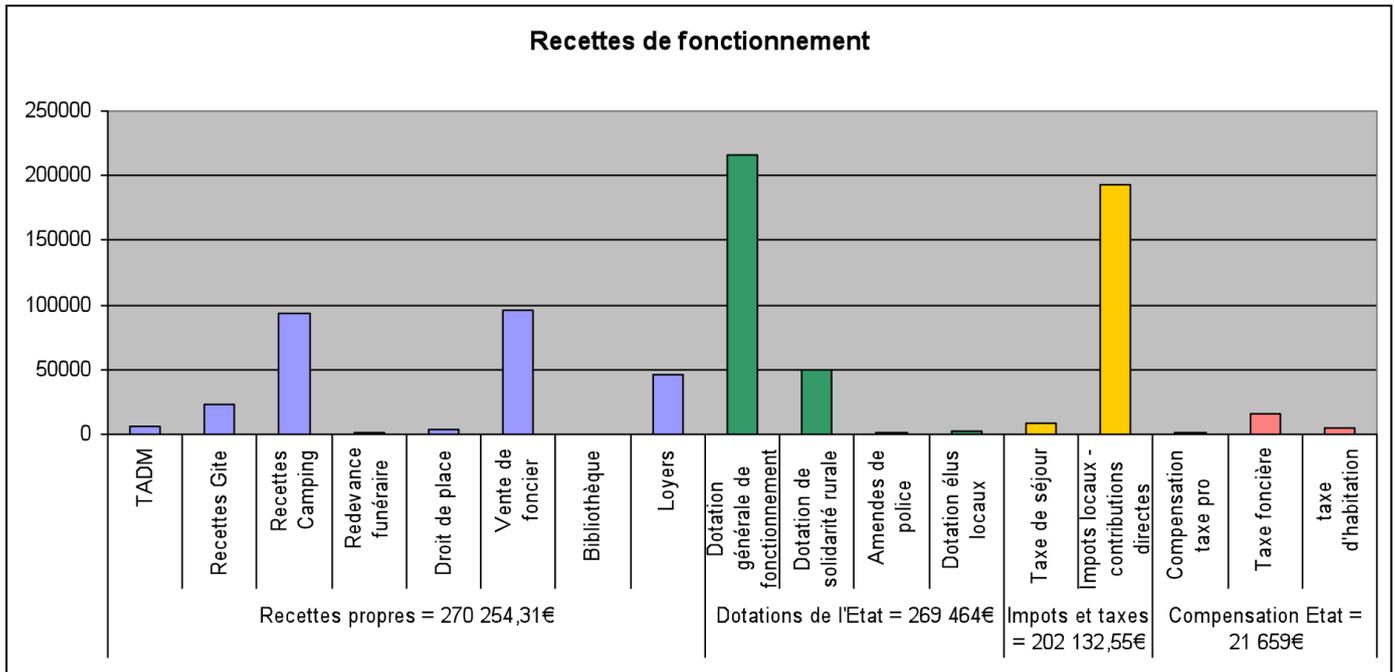
Bonne lecture, beaucoup de bonheur, de santé et de prospérité pour chacun.

■
Sophie Pantel

La commune a diminué son endettement et augmenté sa capacité d'autofinancement

Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent donc à 763 509.86€



Les dépenses de fonctionnement

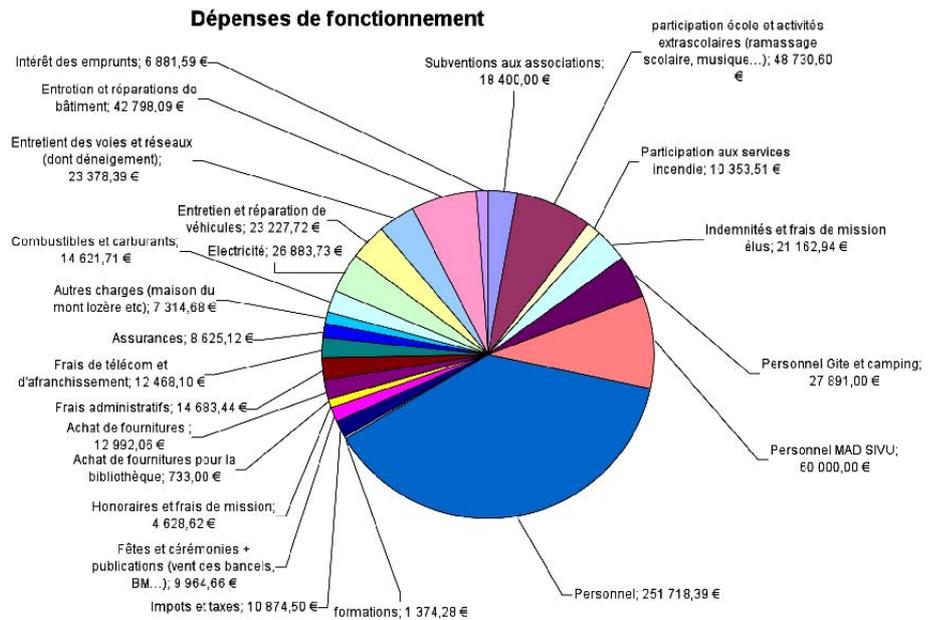
Commentaires

- Entretien et réparation de bâtiments : remises en état, peintures... et achat de poêles à granulés pour équiper l'appartement de la Poste et l'appartement du CCAS.

- Entretien des voies et réseaux : moins de dépenses cette année car moins de neige que les années précédentes.

- Autres charges : moins de dépenses qu'en 2009 parce que cette année là nous avons également réglé des arriérés concernant la maison du mont Lozère.

- Les frais administratifs : en hausse car achat de matériel informatique, aménagement de l'entrée de la mairie et maintenance du matériel



électronique (photocopieur, serveur etc.)

- Participation école :

en hausse en raison de l'augmentation du coût du ramassage scolaire.

Les emprunts pour la construction de l'école seront totalement remboursés dans le courant de l'année 2013.

- Service incendie :

c'est le département qui fixe le montant de cette participation.

Electricité : les travaux d'isolation réalisés dans les bâtiments municipaux ont permis de réduire cette dépense.

- Subvention aux associations :

la Commune a augmenté son enveloppe ce qui a permis d'aider plus d'associations qu'auparavant.

(Cf colonne de la page de droite).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 659 706.13 euros auxquelles il faut déduire les frais de personnel mis à disposition du SIVU (soit à peu près 60 000 euros.) et les remboursements de charge (soit à peu près 13 000 euros).

Ce qui ramène les dépenses de fonctionnement à 586 706.13€

La capacité d'autofinancement de la commune a augmenté et sera pour 2012 d'à peu près : 176 800€

Pour mémoire, en 2009 : 73 290€

Emprunts

La Commune n'a pas d'emprunt nocif.

Un nouvel emprunt a été contracté sur le budget de l'eau cette année pour financer les travaux d'assainissement.

Les emprunts du foyer logement et de la Barthe ont été remboursés (217 693.92€)

Sur le budget principal restent donc l'emprunt de l'aménagement de Grizac, et de l'achat de la maison Martin à rembourser (capital emprunté 139 000 euros, restent à rembourser 88 202.22€)

Sur le budget de l'eau :

L'emprunt pour l'AEP de la Moline sera remboursé en 2012.

Restent celui de l'AEP du Mazel, de l'AEP de Frutgères, et de l'assainissement, soit un capital emprunté de : 501 714 .31 € dont il

reste 396 383.74 euros à rembourser sur 15 ans (échéance 2026).

En juin 2007 la dette de la commune représentait 2169 euro/habitant contre 902 euro pour la moyenne départementale et contre 699 euro pour la moyenne régionale.

Notre dette représente aujourd'hui 807 € par habitant.

Ce qui nous permet de repasser sous le ratio d'alerte de 0.91 qui est calculé en rapportant l'encours de la dette aux produits de fonctionnement.

La commune est donc en capacité de se désendetter en moins de deux ans et demi.

Vie des services

Formations

Dans la continuité du programme de formation mis en place en 2010, certains agents ont pu suivre des formations cette année :

- Formation commune au logiciel « Paie » pour Ghislaine Guignier, Emilie Reydon et Myriam Fort (communauté de communes) (1 jour, organisée par la société Némausic).

- Formation au montage de dossiers européens, Emilie Reydon (2 jours, organisé par le centre de gestion).

- Préparation au concours d'adjoint technique de 1ère classe :

Mario Barberio, Josette Mercier, Bernard Chaptal (10 jours, organisé par le centre de gestion).

- Recyclage diplôme maître nageur sauveteur de Delphine Ramdane (Organisé par le CREPS).

Investissement

Comme les années précédentes du petit matériel a été acquis pour faciliter le travail des agents communaux.

Recrutement

La Commune vient de recruter deux CAE de 6 mois à 20h semaines.

Un à la bibliothèque (Christiane Molines) qui vise à augmenter les plages d'ouverture et finir la numérisation des livres.

Un à la mairie en qualité d'agent d'accueil polyvalent qui commencera le 2 janvier 2012 (Christelle Folcher).

À SAVOIR

Rappel sur les lignes de trésorerie

La Municipalité s'était engagée à solder les lignes de trésorerie d'ici la fin de son mandat, et devrait y parvenir.

Au 31 mars 2008 : 550 000 euros
Au 1er janvier 2009 : 400 000 euros
Au 1er janvier 2010 : 300 000 euros
Au 1er janvier 2011 : 200 000 euros
Au 1er janvier 2012 : 100 000 euros.

Subventions aux associations

Théâtre clandestin	300,00 €
Les Amis du Livre	900,00 €
Comité des Fêtes	2000,00 €
Cœur de Cible	200,00 €
La Grange de Grizac	200,00 €
Entente cantonale de Football	800,00 €
La Calade	300,00 €
Sources Vives	400,00 €
L'Arbre aux abeilles	400,00 €
Foyer Rural Passe montagne	1700,00 €
Association des métiers d'arts	2000,00 €
Stevenson	1000,00 €
et aides en nature	
ASA DFCI	2100,00 €
Les Accrochés Grimpeurs	500,00 €
FNACA	300,00 €
CINECO	500,00 €
ADOC / Total Festum	1000,00 €
Avenir Sportif Tarn et Taron	150,00 €
USEP48	150,00 €
Paroles Gabales	500,00 €
Association de Felgerolles	100,00 €
Les Montvertipontaines	400,00 €
Les Bœufs de Pâques	500,00 €
Mont Lozère Elevage	700,00 €

Plan Climat Energie du Pays Cévennes

Le Pays Cévennes s'est engagé dans un processus d'élaboration concertée d'un Plan Climat Energie Territorial. La conduite de cette démarche repose sur un travail de réflexion, de maturation et d'orientation collective sur les objectifs suivants :

- Connaissance partagée de la situation énergétique du territoire du Pays Cévennes ;
- Orientations partagées sur les gisements possibles d'économie d'énergie et sur le développement d'énergies renouvelables ;
- Définition d'un plan d'actions déclinant les orientations retenues

Dans ce cadre là, et afin de mieux connaître les différentes unités de productions énergétiques renouvelables (solaire éolien, etc.) et/ou les potentialités de développement des énergies renouvelables sur le territoire du Pays Cévennes, un questionnaire est adressé à chaque commune et communauté de communes.

La mairie invite donc les entreprises et les particuliers à nous faire part de vos installations ou projets d'énergie renouvelables (chauffe eau solaire, photovoltaïque, éoliennes, hydroélectrique,...) afin de faire un état des lieux, préfigurant une nouvelle politique territoriale de l'énergie.

Taxe de séjour

Le 22 avril 2010 lors du Comité Syndical du Pays Cévennes a été prise une délibération instaurant la taxe de séjour sur son territoire.

Le conseil municipal du Pont de Montvert, opposée à cette décision, a délibéré pour donner mandat à son Maire, Madame PANTEL, pour ester en justice contre cette délibération le 28 mai 2010.

Cependant, la délibération attaquée par la Commune a été abrogée par le Pays Cévennes par une délibération du 11 février 2011, rendant notre

recours dénué d'objet ce qui a abouti à un non lieu à statuer de la part du tribunal par jugement rendu le 16 juin 2011.

La Commune du Pont de Montvert a déposé un recours gracieux auprès du pays Cévennes pour demander le retrait de la délibération du 11 février 2011 considérant qu'elle n'était pas plus justifiée que celle du 22 avril 2010. Le recours gracieux a été rejeté par le pays Cévennes.

En conséquence, la Commune a décidé de s'associer à la mairie de Barjac qui vient d'intenter un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, demandant l'annulation de la délibération du 11 février 2011.

Cependant, ces recours ne sont pas suspensifs, c'est-à-dire que jusqu'à une éventuelle annulation du tribunal, les délibérations sont réputées légales et créent donc des effets juridiques.

En vertu de quoi, légalement, les prestataires devraient verser la taxe de séjour au Pays Cévennes comme expliqué dans le petit fascicule que vous pouvez consulter ici :

<http://www.cevennes-tourisme.fr/pdf/taxe-de-sejour/Comprendre-et-appliquer-la-taxe-de-sejour-au-reel.pdf>

Notre combat au tribunal administratif a pour vocation la conservation des ressources de la commune mais en aucun cas ne vise à mettre en porte à faux les prestataires ou leur faire risquer des amendes. Ainsi, si les prestataires souhaitent payer leur taxe de séjour au Pays Cévennes et pas à la Commune ils sont libres de le faire. Dans ce cas qu'ils nous préviennent, nous annuleront le titre de recette correspondant.

Dernière nouvelle

Le pays Cévennes a demandé une intervention à la trésorerie du Gard pour que celle-ci fasse bloquer, par la trésorerie de la Lozère, les encaissements de la taxe de séjour au profit du Pont de Montvert. Ces derniers seront donc tous rejetés et les prestataires qui avaient payé la mairie, que nous remercions vivement, seront remboursés.



Le PNC prépare sa charte, document stratégique pour 15 ans

L'établissement a fait des efforts de concertation mais force est de constater qu'il y a eu peu de participation et peu d'adhésion. La charte aura deux parties, la zone cœur qui par sa nature juridique sera réglementaire et devra s'imposer à tous, l'autre pour la zone d'adhésion reposant sur une relation contractuelle.

Pour la première fois, le premier tome de la charte énonce clairement un projet de territoire où il s'agit de concilier activités humaines avec la protection de la nature : la place de l'Homme, le travail de générations entières y sont reconnus.

D'une manière générale nous défendons le principe qu'une contrainte doit s'accompagner d'une contrepartie financière. Ce document, trois tomes et une carte, sont pour la plupart fastidieux à lire, long mais nous vous invitons à prendre le temps de le faire (document disponible en mairie ou sur le site du PNC), à nous faire remonter vos observations afin que nous les intégrions dans notre avis réservé que nous devons compléter. Nous croyons qu'il est encore possible dans cette phase de discussion d'amender certaines parties :

il vaut mieux le faire maintenant plutôt que d'arriver à une impasse lors de l'enquête publique en septembre 2012. Parmi les améliorations nous notons par exemple, la politique en matière de petit patrimoine, l'autorisation des micro-carrières, une liste de travaux agricoles qui pourront être fait sans autorisation...

Sur les points restant à améliorer, nous notons pour l'agriculture, la question du labour qui pose la question de la remise en culture de d'anciennes

terres au-delà de 10 ans d'abandon, la définition toujours pas donnée de ce qu'est l'entretien, la restauration et la création, l'interdiction d'écobuer dans les chaos rocheux alors même que nous n'avons pas connaissance d'une cartographie d'habitat à préserver, la problématique des clôtures où celles faites à partir d'arbres seront interdites, la réglementation de la pêche en tête de bassin, la question de l'eau en général, la question du chaousset au regard de la réglementation ripisylves, la problématique des marquages et balisages, l'éducation à l'environnement qui n'apparaît pas assez, la carte des vocations qui inscrit la VC1 comme une draille, la question du droit à l'image

D'une manière générale, la charte ne répond pas aux questions suivantes :

- quels moyens pour atteindre les objectifs ambitieux affichés
- quelles priorités dans ce catalogue?
- quelles plus values financières apporte le PNC au territoire, en plus de l'ingénierie, un exemple : quels programmes concertés a négocié l'établissement pour que notre territoire soit prioritaire pour les crédits de l'agence de l'eau ?

Voie Communale 1

La VC1 se trouve dans une situation particulière en vertu de sa présence en zone cœur de parc. En effet sur cette zone le pouvoir de police n'est plus assuré par le maire mais par le directeur du parc. Si la commune s'est toujours vivement opposée à une fermeture de la VC1 à la circulation routière, nous étions tout à fait d'accord avec le Parc sur le fait que, particulièrement durant cette période estivale de forte fréquentation, il y avait un conflit d'usage, notamment causé par le passage de 4x4 ou de quad à « grande vitesse ».

C'est pourquoi, dans le but de tenter de résoudre ce problème nous avons décidé de proposer un autre mode de déplacement (les navettes en calèche) et d'interdire la traversée des plateaux sur la VC1 en véhicule motorisé « juste pour le plaisir de traverser ». Cette adaptation ne nous semblait pas insurmontable dans la mesure où l'accès était toujours permis aux

ayants droits, c'est-à-dire tous les habitants de la commune, ainsi que tous les propriétaires et exploitants de terrains desservis par la VC1, quelque soit leur commune de résidence.

De plus, cette interdiction ne couvrirait que la période « chaude » du 15 juillet au 15 août.

Malheureusement, cette décision ne pouvant être opposable qu'en présence de la signalétique adéquate, signalétique qui a été volée moins de deux jours après sa mise en place, nous ne saurons pas si cette restriction de la circulation aurait été positive ou pas.

Nous pouvons cependant d'ores et déjà affirmer que l'expérience de navette alternative a été concluante et sera reconduite l'année prochaine. Nous réfléchissons actuellement à un aménagement de cette navette pour la rendre plus attractive (rythme, parcours...)

Concernant la signalisation, de nouveaux panneaux devraient être mis en place, en association avec le Parc, dans le courant du mois de décembre, cette fois dans le but d'éviter tout accident durant la période hivernale où la « sortie » de la VC1 au Mas de la Barque est fermée puisque la station l'utilise comme piste de ski de fond en échange d'une redevance donnée à la commune qui permet de financer l'entretien du chemin.

Cette restriction couvrira la période, à partir de la mise en place des panneaux, courant jusqu'au 15 mars. Il est également question, en accord avec le Parc, de réaliser un aménagement plus « global » de la VC1. Tout d'abord en créant des parkings aux abords de l'Hôpital pour la saison estivale 2012, et de réfléchir à une amélioration du revêtement de la route. Amélioration qui ne pourra pas se passer d'une réglementation stricte puisqu'il paraît évident qu'elle encouragerait les automobilistes à rouler plus vite ce qui irait contre notre volonté de préservation de l'endroit, et de promotion de « déplacements doux » dans cette zone.

Sictom

Sictom du Haut Tarn

Le SICTOM du Haut Tarn a effectué des travaux d'aménagement de la déchetterie de Saint Julien du Gourg avec notamment la construction d'un auvent de stockage des déchets toxiques, l'acquisition d'un compacteur, d'un véhicule de collecte d'une capacité de 7m3.

Le SICTOM a également lancé un programme de mise en œuvre de la promotion du compostage et de sensibilisation à la réduction des déchets.

Tonnage collecté

En 2010, 2006 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit une diminution de 3.65% par rapport à 2009. Ce tonnage représente un ratio moyen de 220kg/habitant. Bien que le tonnage ait diminué, le coût de leur élimination (transport au centre de Mende + traitement a augmenté. Il est passé de 116€ à 129 € la tonne, soit 11 % d'augmentation. Ceci s'explique par l'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes imposée par l'Etat. Cette réactualisation va se poursuivre jusqu'en 2015 et va générer une charge supplémentaire importante pour le SICTOM d'où la nécessité de réduire la production des déchets ménagers.

Si le tonnage des OM est relativement constant, comme celui des déchetteries, on remarque également une inquiétante diminution du tonnage du tri sélectif issu des colonnes qui signifie une régression du geste du tri de la part des usagers ! Mobilisez vous !

La déchetterie du Pont de Montvert

Horaires :

- En hiver (du 01/09 au 30/05) :
le mercredi de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h

- En Été (du 01/06 au 31/08) :
le mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 8h à 12h

Type de déchets accueillis :

carton, tout-venant, ferraille, déchets verts, gravats + déchets ménagers spéciaux (huiles de fritures et huiles de vidanges, batteries, piles etc...) et déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) et emballages, papier, verre (colonnes de tri collectif). En 2010 la déchetterie a accueilli environ 707 visiteurs, dont 4400

Les dossiers en cours

particuliers et 267 professionnels. Un agent communal titulaire du Pont de Montvert est mis à la disposition du SICTOM 8h/semaine pour assurer le gardiennage de la déchetterie. ■

Desserte du Hameau de la Vayssière

En cette fin d'année 2011, notre commune vient de recevoir notification d'un recours auprès du tribunal Administratif de la part de la famille Albaric, propriétaire d'une habitation secondaire au hameau de la Vayssière.

Ce recours, mettant en demeure la commune de mettre à disposition de ces habitants un chemin public en état de viabilité, s'appuie sur deux arguments :

- la réglementation communale qui impose aux communes un entretien des voies et chemins communaux,
- l'engagement formel pris en 2004 par la précédente municipalité dans le cadre du rapport de présentation de la carte communale.

Sans méconnaître le problème posé, existant de longue date et difficile à résoudre, la municipalité est surprise du choix pris de suivre une voie judiciaire.

Cette affaire a fait l'objet de plusieurs échanges de courriers, une rencontre sur le terrain a eu lieu au mois d'août 2011 en présence des principaux intéressés et les négociations nécessaires à la résolution amiable engagées.

La position prise en la matière va conduire la commune à s'engager dans des frais supplémentaires pour sa défense en s'associant notamment les services d'un avocat. ■

Eclairage public

Madame le Maire a pris connaissance lors d'une réunion de bureau au SDEE de l'annonce d'un programme exceptionnel dans le cadre duquel le syndicat financera au taux de 50 % la mise aux normes des

installations existantes comprenant le remplacement des luminaires «boule» et installation de dispositif d'économie d'énergie.

Intéressée pour participer à ce programme, nous avons demandé au SDEE de réaliser un diagnostic de l'éclairage public de la Commune et de nous communiquer un devis pour réaliser les travaux de mise aux normes.

Nous avons reçu une réponse du SDEE au début du mois de septembre 2011. Il ressort du diagnostic réalisé que 66% des luminaires sont « très vétustes, en mauvais état, accidentés ou vandalisés » !

Pour atteindre les objectifs fixés par Grenelle 2, nous devons donc d'ici 2015 remplacer 27 luminaires par ans (lanternes et équipement électrique.)

Nous avons d'ores et déjà demandé un premier devis pour 2012 qui concernera 8 luminaires du quartier de l'abattoir, 3 du bourg et 10 aux hlm pour un montant de 12 444,38 € TTC. En 2011, ce sont les luminaires du hameau de Frutgères et du Parking du Temple qui ont été mis aux normes (pour un montant de 7 647,95€ TTC). Une extension de l'éclairage public a également été effectuée à l'Hermet vers le bâtiment agricole de M. JF PANTEL.

Un poteau en bois vétuste a été remplacé à Champlong.

Prochainement, ce sera un poteau accidenté à Prat Souteyran qui sera remplacé, ainsi que l'éclairage du village de vacances (détruit suite à un acte de vandalisme). ■

«un maestro ,des maestri»

C'est dans la suite logique des journées des métiers d'art que notre commune a accueilli fin juillet un heureux événement tout en couleurs et effets décoratifs.

Sous l'orchestration d'un maître artisan d'art, formateur de réputation nationale Achille Trombini, une dizaine d'artisans venus des 4 coins de la France, ont mis en commun leurs acquis techniques dans la réalisation de 3 chantiers- école, aux thématiques

et effets variés: fresque a secco dans la salle de musique, peintures sablées et stucco vénitien dans le hall d'entrée de la Mairie, enduits métallisés sur le manteau de cheminée du gîte communal, sans oublier la fidèle reproduction du blason communal.

À l'occasion de ce stage exceptionnel de 5 jours, qui fort de son succès sera réitéré l'an prochain, Achille Trombini, surnommé le Maestro, a su faire profiter la Commune de son savoir- faire, et a pu apprécier la confiance témoignée au travers des murs proposés. ■

«le réservoir de Grizac ou...l'oeil de Maurice»

Le réservoir d'eau potable de Grizac a traversé le temps en vieillissant et en devenant poreux, ce qui est le sort de tous les ouvrages de même type.

En conséquence, la Commune décidait sa rénovation et les travaux furent réalisés par une entreprise spécialisée qui s'acquittait de ses obligations sous la conduite d'un maître d'œuvre.

À l'occasion d'un contrôle de bonne fin, le conseiller Maurice PLAGNES constatait des suintements anormaux sur la paroi du réservoir rénové, coté chambre des vannes, et s'en inquiétait. L'inertie de l'entreprise aidant et les choses restant en l'état, il fut décidé de faire appel à Achille TROMBINI.

Avec l'aide des conseillers municipaux, l'Expert aboutit à faire intervenir sérieusement l'entreprise. Le revêtement du radier du réservoir partiellement décollé est repris et les points singuliers sont vérifiés et améliorés

À la suite de ces nécessaires reprises il reste encore quelques suintements légers, mais Maurice PLAGNES veille et si ces désordres s'aggravaient il conviendra de mener des investigations plus poussées.

Le réservoir est redevenu étanche et remplit de nouveau la fonction requise, et cela pour de longues années.

Merci à Achille, résidant du Mazel, qui a mis spontanément et bénévolement ses compétences à la disposition de sa Commune. ■

Début 2011, nous avons conduit à terme le projet de révision de la carte communale sur laquelle nous nous étions engagés. Ce projet de révision, après une enquête publique du 27 septembre au 29 Octobre 2010 a été approuvé par le Conseil Municipal du 4 février 2011. Cependant, une erreur matérielle lors de mise au point définitive du dossier, a rendu nécessaire une nouvelle procédure réglementaire. Celle ci a été lancée en septembre 2011. Mme le Commissaire-enquêteur a rendu un rapport favorable au projet en novembre. La carte communale ainsi finalisée sera approuvée et rendu exécutoire en début d'année 2012.

En ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme (PLU), notre maître d'œuvre, le cabinet « Synergies Territoriales », a terminé la première phase de cette longue démarche par la production du « Diagnostic territorial », analyse initiale de tous les enjeux de la commune, permettant de définir ensuite les grandes orientations d'urbanisme. Ce document a été présenté aux personnes publiques associées (Services d'Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Chambres Consulaires, PNC) lors d'une réunion en Mairie le 20 décembre.

Ce document sera tenu à la disposition du public, dès les premiers mois de 2012, accompagné d'un registre permettant à chaque citoyen intéressé de s'exprimer.

L'élaboration du « Projet d'aménagement et de développement durable » (PADD) constitue la phase suivante du projet. Elle sera engagée dès les premiers mois de l'année et une réunion publique de concertation autour de ces orientations d'aménagement sera organisée au 1er semestre. Le conseil municipal devra ensuite se prononcer officiellement sur le contenu de ce document avant que l'on arrive à la phase très concrète du PLU que sont le zonage et le règlement d'urbanisme.

L'objectif visé est que le projet de PLU soit finalisé en fin d'année 2012.

Les dossiers d'urbanisme en 2010

- * 10 dossiers de Permis de construire dont 1 permis modificatif
- * 17 déclarations préalables de travaux
- * 15 certificats d'urbanisme d'information préalable à une vente
- * 7 certificats d'urbanisme opérationnel en prévision d'une construction
- * 1 permis d'aménager déposé
- * 3 permis de démolir

Vente de Foncier par la Commune

Prat Souteyran : signé.

Vendu à M. MARTY et MME DELES pour 96 000 euros.

Terrain pour la gendarmerie et le Pré Platon :

en cours de signature, documents chez le notaire.

Pré PLATON

Entrée dans sa phase opérationnelle en septembre 2010, l'opération d'aménagement du pré Platon a bien avancé durant l'année 2011.

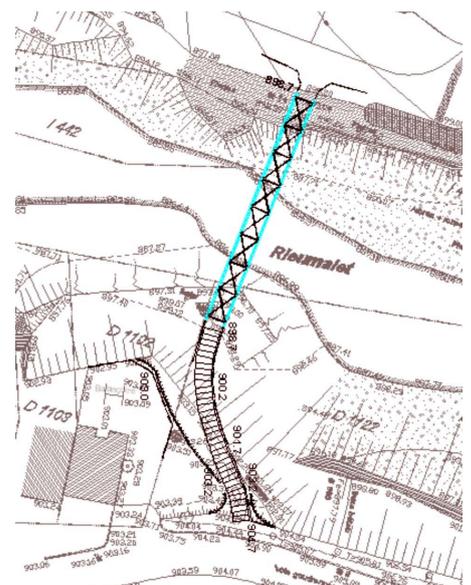
Dés le 20 juillet, nous inaugurons, en présence du président de Région Christian BOURQUIN, la réalisation des travaux de viabilisation des terrains et la pose de la première pierre de l'opération d'habitat social de 7 lots, réalisée par la Société Lozère Habitation. Les travaux des bâtiments engagés à l'automne ont bien avancé pour une livraison au printemps 2012. Quelques difficultés importantes ont été rencontrées dans la finalisation administrative des transactions foncières liées à ce projet mais celles ci sont à présent résolues

Dans le même temps, la SA Lozère Habitation, retenue par le Conseil Municipal pour être l'opérateur de la construction des logements sociaux, a poursuivi l'instruction des dossiers des candidats à l'accession à la propriété et à la location.

Parallèlement à cette opération d'habitat, la commune poursuit le projet de construction de la passerelle qui reliera les deux rives du Rieumalet.

La difficulté technique du dossier a nécessité des études très détaillées un peu plus longues que prévues initialement.

Le dossier technique de consultation des entreprises (maîtrise d'œuvre du cabinet Faggès) est aujourd'hui achevé. La procédure de consultation des entreprises va être engagée dès le mois de janvier pour une réalisation des travaux espérée dans l'année 2012.



Reportages photos Visite de Christian Bourquin, président du conseil régional 2011



- repas avec les élus du canton pour aborder les dossiers du territoire
- pose de la première pierre du Pré Platon
- inauguration du bâtiment de la CUMA du Pont de Montvert



Travaux d'investissement

POINTS SUR LES TRAVAUX

1- Réseaux du quai

Le 21 octobre 2011 a eu lieu la réception de ce chantier en présence des élus, de l'entreprise SLE et du cabinet MEGRET (maître d'œuvre). Il a fallu pas moins de 13 mois pour réaliser cette tranche de travaux. Ce chantier, de par sa multiplicité de réseaux (AEP, pluvial, eaux usées, ERDF et fibre optique) a eu beaucoup d'imprévus au fur et à mesure de son avancement. L'objectif de ces travaux est d'obtenir la meilleure séparation possible entre le pluvial et les eaux usées du bourg, la sécurité de l'alimentation en eau potable, ainsi qu'un meilleur service et confort (électricité, communication). L'année 2012 verra l'extension des réseaux dans l'impasse jouxtant le restaurant La Truite Enchantée (projet Qui touche 5 habitations) pour un montant de 2600 € HT ; ce dossier a été subventionné de la façon suivante : 45% par l'agence de l'eau et 35% par le CG.

2- bassin de Grizac : réhabilitation, étanchéité

Le 2 décembre 2011 à Grizac, en présence des élus, des entreprises CDD et AB Travaux, de la Safer, a eu lieu la réception des travaux pour ce bassin. Ce chantier présentant des difficultés techniques (temps de séchage des parois, utilisation d'un revêtement époxydique, séchage du radier, branchement) a connu des malfaçons ou fissures qui ont justifiées l'appui de 2 experts. Les travaux complémentaires ont rallongé la durée d'utilisation des cuves provisoires. Nous remercions la population concernée pour sa patience face aux ennuis qu'elle a subit pendant cette période (été 2011). Après la création du nouveau captage et la réfection du réservoir, les hameaux de Grizac, le Villaret et l'Hermet devraient être alimentés de façon durable, en qualité et en quantité. Montant des travaux 33 500€ HT, subventionné à 50% (CR 30%, CG 20%).

3- Accès de l'église

Dans le courant du mois de mars 2011, l'entreprise AB Travaux de Florac est intervenue pour améliorer l'accès de l'église. Cet accès a été réalisé préalablement à l'aménagement de toute la place de l'église en 2012 (étude confiée au cabinet Mégret suite à l'appel d'offre de 2009). Le montant de ces travaux s'élève à 11 479,20€ HT + 1530€ HT de réseau chambre FT. Subventionné à 80% (35% CR et 45% CG).

4- programme voirie crédits globalisés réalisés en 2011

L'entreprise TPCR de Florac, mandatée par le SDEE (syndicat départemental et d'électrification) a réalisé ces travaux sur notre commune au titre du programme voirie :

- goudronnage et reprofilage VC du Merlet
- création de chaussée et bicouche rampe de l'Hermet
- dérochage de blocs VC1 à la vue du Pont
- mur de soutènement au niveau de la maison de J et M Mazoyer
- rampe en béton à Grizac (ruelle descendant vers la maison Ribaut)

Le montant de ces travaux s'élève à 30 198€ HT financé à 34% (crédits départementaux et dotation cantonale).

5- opération petit patrimoine 2011

- Le moulin du Cros Salariaux a été réhabilité. Ces travaux concernaient l'arrivée du béal, les maçonneries, la charpente et la toiture. Ils ont été réalisés par l'entreprise Loreiro de Florac. Le lot mécanisme et menuiserie sera réalisé au printemps 2012 par l'entreprise Thomas Brasseur. Financement : 22 118€ HT, subventionné 80% (60% CG, 20% PNC)

- Temple de Grizac : le dossier pour réfection de la toiture existante ainsi que la reprise de quelques maçonneries dangereuses a été confié à monsieur Pic, architecte du PNC.

- Opération 2010 :

le moulin de Felgerolles ; les travaux sont terminés par l'entreprise ABPS Thomas Brasseur. Seule la meule inerte du mécanisme n'est pas placée.

- Fontaine de Champlong ; en 2011 une réunion a eu lieu en présence du PNC, des élus et des habitants pour discuter d'une solution satisfaisante pour déplacer la fontaine et améliorer le chemin attenant.

6- Programme murs

En septembre 2011 nous avons fait réaliser par l'entreprise Dos Santos Barroso de Florac les murs suivants :

- mur de soutènement du parking du temple, entièrement
- mur et escalier de la ruelle « Pelatan-Gargallo »
- mur du chemin des ânes (foirail)

Pour un montant total de 18 871,56 € HT

Subventionné à 77% (45% CR, 32% CG)

- L'entreprise SARL Chapelle de Cocurès va intervenir prochainement pour réaliser le mur de soutènement situé au lotissement de la Barthe. (Suite aux dégâts des intempéries de début novembre)

7- contrats verts ASA DFCl



cette année encore l'équipe des agents de l'ASA DFCl est intervenue sur notre commune pour réaliser les travaux suivants :

- fauchage du bourg, des cimetières, du stade et du camping
- débroussaillage du pré des ânes et du chemin de Prat Souteyran à Montgros
- élagage VC 1 à Montgros
- nettoyage du béal de Montgros
- débroussaillage des abords de la station d'épuration

Le montant de ces travaux s'élève à 2 160 €.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

8- divers travaux

- VC1 : glissière routière de sécurité placée au dessus de la maison Martinez. Montant 4 628.52€ TTC (financé en partie par les amendes de police).

- VC du Merlet : enrochement par l'entreprise Rouvière et prolongement d'un aqueduc; montant 2 220€ TTC

- VC de l'Hermet : réfection de 2 aqueducs entre l'Hermet et la Chapelle(entreprise Alain Molines), montant 4 55 euros.

- VC1 : intervention de SARL Yves Servièrre : nivellement : 1500 €/an.

- chemin de Stevenson de Rieumals au Pont : devis en cours pour l'amélioration des fossés enrochement au départ de Rieumals avec plateforme de 4m de large.

- fauchage des VC par JL Gonny pour un montant de 2 810.60€ TTC

- pose de panneaux directionnels et de police pour un montant de 3 841.91€ TTC (financé en partie par les amendes de police).

- intervention sur l'accès des Rivera à Rieumals, reprise d'aqueduc.

- intervention pour la création d'un drain sur la VC de Rieumals au niveau de la maison Ogołnick par SARL Alain Molines montant 1 035 € (les deux opérations).

- reprise des maçonneries de l'ancien chemin de Rieumals (accès du bâtiment d'Yves Elie Laurent), montant 682.50 €.

- Pose de compteurs d'eau partout

- Mairie : peinture des fenêtres

- Régularisation des captages suit son cours, l'enquête publique est prévue au 2nd semestre 2012.

9- L'enclos des ânes

La gestion de l'enclos des ânes a changé cette année. À partir de l'été 2011 elle a en effet été coordonnée par l'Office de tourisme.

La Commune a quant à elle financé la réparation complète de la clôture, du mur qui s'était effondré, l'installation d'une barre en bois et de panneaux.

10- La TNT, télévision numérique

La Commune a voulu anticiper le passage à la TNT en informant et en accompagnant les habitants du village, notamment sur les aspects

technique et l'intégration paysagère des paraboles. Le basculement sur le réseau TNT a eu lieu le 8 novembre 2001. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation en mairie avant de poser (ou faire poser) sa parabole.

La mairie a eu l'assurance que les personnes éventuellement verbalisées par le SDAP suite à une mauvaise implantation de leur parabole se verraient retirer leur procès verbal s'ils se mettent en conformité.

11- Profil de baignade

La réalisation d'un profil de baignade sur chaque point de baignade (où le contrôle sanitaire est régulièrement réalisé) est une obligation européenne qui doit permettre la sécurisation sanitaire de la baignade, notamment à travers la localisation des sources de pollution potentielles, l'évaluation du danger de ces pollutions (y compris les cyanobactéries) et la définition d'une procédure à mettre en œuvre en cas de pollution.

Le guide national attire l'attention des gestionnaires sur l'intérêt à mutualiser l'élaboration des profils lorsque les eaux de baignade se situent sur le même cours d'eau ou bassin. C'est ce que nous avons fait en confiant la réalisation des profils de baignade de notre commune (Camping municipal et Pont de l'horloge) au SAGE Tarn-Amont. Pour un coût total de 600 euros (au lieu de 3000 si nous n'avions pas mutualisé cette étude.) Les profils définitifs devraient nous être prochainement transmis.

12- Camping

Installation d'une nouvelle chaudière et travaux dans les sanitaires (cf bilan gîte et camping)

13- Champlong de Lozère : AEP

La commune connaît quelques soucis avec l'alimentation en eau potable du village de Champlong de Lozère, problèmes essentiellement qualitatifs. La présence de plusieurs sources nous ayant été indiquée, une délégation du Conseil municipal, accompagné d'habitants du hameau, se sont déplacés sur le terrain pour repérer les points d'eau potentiellement

exploitable pour de l'AEP. Cette recherche effectuée à la fin de la longue période sèche de cet été et du début d'automne a permis de repérer deux sources qui pourraient être exploitées.

Nous avons donc sollicité les propriétaires de la source qui paraissait la plus appropriée au Conseil Municipal, afin d'obtenir leur accord en vue d'exploiter celle-ci. Dès cet accord obtenu, nous engagerons les démarches administratives et techniques pour la réalisation de ce projet d'amélioration de la desserte en eau potable de Champlong.

Eau potable

Nous avons reçu le 26 décembre les dernières analyses de l'ARS concernant les eaux destinées à la consommation humaine. Les résultats sont conformes aux limites de qualité sur tous les ouvrages, en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.

Les réservoirs de Champlong de Lozère et de Grizac font cependant l'objet d'une restriction d'usage permanente. En effet, bien que ce réseau ait maintenant un pourcentage de conformité supérieur à 70%, ces restrictions seront maintenues tant que la fiabilité du réseau n'aura pas été confirmée.

Les résultats des contrôles sont affichés dans le hall d'entrée de la mairie, au rez-de-chaussée.

Nous cherchons actuellement à mettre en place un nouveau captage pour l'AEP de Champlong.

4- Crèche Tournicoton

L'association trait d'union paye chaque mois un loyer pour l'utilisation 3 jours par semaine de la «salle Cineco». Le versement de ce loyer leur permettait de mobiliser en contrepartie d'autres financements, les communes, accueillant des salles de crèche, s'étaient donc engagées à entretenir et réaliser des petits travaux d'amélioration.

C'est donc dans ce cadre là, que l'extérieur de la crèche avait été financé et que cette année, nous avons pu ouvrir une porte donnant directement sur cet espace extérieur. Ouverture réalisée par l'entreprise P Roumejon pour 2070€ et par Benjamin Chapelle pour la menuiserie pour 3815€.

15-Rénovation du temple protestant



Nous vous rendons compte dans notre précédent numéro de notre journal municipal des évolutions du projet de rénovation du temple suite à la concertation conduite avec le Conseil Presbytéral.

- réfection de la toiture en lauzes après réalisation d'un chaînage périphérique
- dépose du lambris intérieur et, à la demande expresse du Conseil presbytéral, pose d'un lambris bois en lieu et place des plaques acoustiques « gyptone », la commune n'assumant plus la responsabilité du résultat en terme d'acoustique,
- rénovation des portes d'entrée et des ouvertures vitrées,
- rehausse des gardes corps et rénovation des tribunes pour les rendre accessibles,
- remise en conformité de l'électricité,
- rénovation du portail d'entrée et du portail du cimetière.

Le montant total de ces travaux est estimé, hors honoraires Bureau d'études et Maîtrise d'œuvre, à 185.000 € HT.

Nous ne pouvions, en raison des évolutions décidées pour ce projet, donner suite à l'appel d'offres lancé fin 2010. Afin d'éviter tout risque d'indisponibilité du temple durant la période estivale, le Conseil a pris la décision de lancer les consultations d'entreprises au printemps afin de pouvoir notifier les marchés de travaux dès la fin août et engager les travaux à la fin de l'été.

Cette procédure a été engagée fin Avril et les propositions ouvertes début juin. Le lot N° 1 concernant la réfection de la toiture fût infructueux, aucune des offres présentées

ne répondant aux spécifications souhaitées (lauzes de récupération du Tournel). Une nouvelle consultation a donc été relancée fin juin pour ce lot particulier et dès fin juillet, nous disposons d'une offre conforme. Nous avons donc notifié les marchés de la manière suivante :

- lot N°1 – toiture : entreprise Fernand SIMON
- lot N°2 – menuiseries intérieures : entreprise BELARD
- lot N°3 – menuiseries extérieures : entreprise BELARD
- lot N°4 – peintures : entreprise Lozère peintures
- lot N°5– électricité, sonorisation: entreprise ROURE Philippe

Les marchés ont été notifiés début août et l'ordre de service demandait un démarrage des travaux le 28 août avec un délai d'exécution des travaux de 4 mois (spécifié dans l'appel d'offres) soit un fin des travaux prévue en fin d'année.

Cependant l'entreprise titulaire du lot N°1 (toiture), travaux qui conditionnent la réalisation des autres lots, a dès le mois de septembre fait connaître son intention de ne pas engager immédiatement les travaux puis, en réponse à nos relances, cette entreprise nous a indiqué par courrier qu'elle ne pouvait pas démarrer les travaux avant février-Mars 2012.

Ce comportement pour le moins cavalier, totalement irrégulier au regard de la réglementation et l'incertitude d'un démarrage réel des travaux en Mars, ont conduit le Conseil Municipal à résilier le marché.

A ce jour et malgré une consultation relancée dès le début décembre, nous ne disposons d'aucune entreprises pour la réalisation de ces travaux. Ceci nous expose à la perte des subventions initialement obtenues qui vont arriver à expiration.

16- Aménagement du temple de Grizac



Dans la continuité des travaux déjà réalisés (parking, élargissement, éclairage public...) et dans le cadre du programme de revalorisation notre patrimoine communal, en collaboration avec le PNC, et compte tenu des désordres constatés sur le bâti, le temple va être mis en valeur. La toiture de la sacristie doit être restaurée, la maçonnerie rejointoyée et le sol nettoyé et retraité.

L'espace devant le temple sera fermé au stationnement par de gros blocs de pierres. Un arbre sera planté sur cette « place du village ». Un panneau d'affichage y sera installé ainsi qu'un banc de pierre. Un robinet poussoir d'eau va être installé au dessus de l'auge en granit à l'entrée de Grizac

17- Rénovation de la salle de musique



Achille Trombini du Mazel a proposé au conseil municipal d'accueillir dans les locaux de la commune un stage en stucco, enduit ciré...cet été .

C'est dans ce cadre que ce dernier a rénové plusieurs pièces du bâtiment de

la mairie, dont la salle de musique. Ce travail a été entièrement réalisé par Achille et ses artisans stagiaires gratuitement pour la commune. L'un de nos agents communal a ensuite terminé le sol et les travaux complémentaires de peinture. Aujourd'hui les enfants de l'école départementale de musique ont une pièce agréable pour leurs cours. Merci à Achille.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

18- La Gendarmerie



Les plans réalisés par le cabinet BESSIN ont enfin été validés par la gendarmerie. Les études radios, sols ont été positives.

Actuellement le DCE est en préparation pour un début de travaux à la fin de l'hiver.

La Commune a vendu le terrain à la Communauté de Communes.

Les services fiscaux ont été saisis pour rédiger le projet de bail. Il s'agira d'un bail emphytéotique administratif qui sera signé après livraison du chantier. Rappel sur le montage administratif: La Communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage mais a délégué à la SA Lozère habitation les travaux, cette dernière assure donc les avances de trésoreries et les paiements aux entreprises. Ainsi on n'hypothèque pas la capacité d'emprunt de la Communauté de communes pour d'autres opérations sur le canton.

La SA Lozère habitations aura un bail sur 10/12 ans pour amortir son investissement. La Communauté de communes reste donc propriétaire et retrouve la jouissance du bien après l'amortissement.

Projets aménagements du village 2012

Dans le cadre de la mission confiée au cabinet d'étude « Synergies », nous avons sollicité des propositions d'esquisses d'aménagement des espaces publics du village. À l'issue de ce travail et des propositions qui en découlent (dossier de propositions consultable en mairie), nous avons souhaité engager ce programme d'aménagement de ces espaces en retenant en premier lieu les espaces suivants.

Abords de l'église

En 2011 a été réalisé l'amélioration de l'accès à cet espace. L'aménagement des abords de l'église qui comprendra un aménagement du parvis de l'église, des places de stationnement et des espaces verts de détente et pique-nique entrera dans sa phase opérationnelle en 2012. Un maître d'œuvre est désigné, le cabinet Couet, qui travaille sur la base de l'esquisse produite par les architectes en intégrant les besoins exprimés par les associations utilisatrices de cet espace. Les travaux seront engagés dès cette année.

Promenade le long du Tarn

Dans le cadre de cette même étude, la proposition d'aménagement d'une promenade en bord Tarn a été retenue par le Conseil Municipal. Nous allons donc désigner dès 2012 un maître d'œuvre pour l'étude technique et si possible engager les travaux cette même année.

Parallèlement à ces deux projets qui rentreront en phase opérationnelle, les études et la concertation relatives aux autres aménagements (notamment celui du projet d'aménagement du quai) se poursuivront.

Jardin public à l'Estournal

Fontaine de Champlong de Lozère

Programme de voirie

Passerelle du Pré Platon

Parking de la Destourbe

Le CCAS

Le CCAS du Pont de Montvert a cette année encore été plutôt actif en offrant 4400 euros de subvention à des associations à vocation sociale, 800 euros d'aides à des personnes en difficulté et une centaine d'euros de secours alimentaire d'urgence à des personnes en très grande difficulté.

Des travaux ont également été réalisés dans la maison que le CCAS possède avec le CCAS de Fraissinet de Lozère. (Chauffage, volets, reprise de la plomberie, de

l'électricité...).

De plus comme chaque année, le CCAS a pris en charge la distribution de colis de Noël aux personnes âgées, pour près de 900 euros.





Bibliothèque

Des nouveaux horaires et un nouveau partenariat avec la médiathèque de Martigues.

À la suite de la rénovation de la bibliothèque, le conseil municipal a souhaité ouvrir ce lieu de culture au plus grand nombre. Christiane Molines a donc été embauchée en contrat aidé.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

Mercredi matin de 9h à 12h avec Marilou Pantel

Jeudi de 17h30 à 19h30 avec Christiane

Samedi de 10h à 12h avec Christiane

Par ailleurs, Marilou assure une animation chaque lundi, mardi et jeudi après midi de 14h à 16h pour les enfants de l'école et Christiane est à la disposition des associations, crèche, centre de loisirs, ados, club du 3ème âge...pour des animations autour du livre

N'hésitez pas à les contacter aux heures d'ouverture de la bibliothèque La commande d'un coin lecture pour les plus petits a été faite à Benjamin Chapelle.

Afin d'éviter de créer une nouvelle régie pour la commune, c'est le percepteur qui encaissera pour le compte de la commune les 10 euros, coût d'une carte par famille.

Grâce à Laurence Pantel et Etienne Passebois nous avons pu concrétiser un accord de partenariat avec la médiathèque de Martigues, ce qui nous permet de recevoir régulièrement des livres pour les enfants et les jeunes.



Termstay in le Pont de Montvert

À l'initiative de la commune et avec la participation active des associations et des hébergeurs, et de l'office du tourisme, a vu le jour un site internet porteur d'un projet nouveau pour dynamiser la vie du village lors des périodes un peu creuses de l'hiver. Vous pouvez le visiter, par exemple depuis la cyber-base, en tapant sur votre clavier

www.termstayinlepontdemontvert.fr

On pourrait résumer le site et ce projet développé pour nous par l'entreprise Netergie par cette phrase qui sera proposée prochainement en Janvier à la curiosité des journalistes de la presse nationale :

« Pont de Montvert, village de Lozère, à la convergence de trois vallées et de beaucoup d'histoire, propose aux voyageurs des séjours longs, d'immersion dans la vie locale. »

En fait, le projet est né d'une amitié, du séjour prolongé de Nastassja de Oakland, de Nouvelle Zélande, amie de Camille Laurent que vous découvrirez dans un bout de film sur la page d'accueil du site. A travers l'enthousiasme de Nastassja, nous sommes rendus compte à quel point notre village présentait un intérêt pour des étrangers voulant découvrir une France authentique, loin des mégapoles toujours plus standardisées les unes que les autres d'un bout à l'autre de la planète.

L'intérêt que Nastassja trouvait à venir et revenir ici, à participer un peu à la vie associative très forte chez nous, nous a convaincu que cela valait

le coup de proposer à des internautes du monde entier cette possibilité de venir partager des moments de vie avec nous, notamment hors saison, et à renforcer un peu notre population un peu trop maigre en hiver, et aussi à dynamiser notre économie. Cela étant d'autant plus possible qu'ils peuvent disposer chez nous de gîtes de qualité et faire un séjour long en France à un prix avantageux. Ce qui est un argument très concret.

Si le projet, coût total 3000€, fonctionne comme nous l'espérons, cela nous permettra surtout de rencontrer de façon durable des gens de tous les pays et de toutes les générations.

La réussite du projet dépendant avant tout de ce que nous en ferons, c'est à dire de la motivation soutenue des associations et des hébergeurs, et de tous les citoyens à jouer cette carte du partage et de l'échange avec des gens du monde entier.

D'ores et déjà le service de la communication du Parc National des Cévennes et les responsables de la promotion du Comité départemental du tourisme ont affirmé leur volonté de se faire les porte parole de cette initiative.



Vie de l'école, vie du SIVU

Du bio et du local

Le bio et les produits locaux ont fait leur entrée à la rentrée. L'objectif du Grenelle de l'environnement est d'arriver à 20% de produits bio dans les cantines scolaires en 2012. De plus les élus souhaitent, au delà du bio, limiter certains produits industriels de grande distribution et favoriser les productions locales ; ce que l'on appelle les circuits courts.

Nouveautés

Depuis de nombreuses années une partie de la viande provient de la boucherie Folcher, le pain de la boulangerie ainsi que des produits chez Marina (Pont de Montvert). Désormais nos enfants peuvent aussi déguster, les tomates de saisons de Christophe (St Frézal), le pain de Marie et Jérémie (Fraissinet), les yaourts de Rachel (Finiels), les œufs de St Martin de Boubaux,...

Une réflexion est à l'œuvre pour aller plus loin avec l'association BIOCAL (bio et local dans les cantines scolaires) notamment par rapport au coût supplémentaire que cette exigence de qualité et de proximité peut engendrer. Il est évident que calquer les repas actuels en bio et/ou local est un non sens économique, et qu'une réorientation des menus s'avère indispensable pour garder un rapport qualité prix exemplaire. Bien qu'un effort collectif soit nécessaire, les élus resteront donc vigilants quant au prix des repas.

Vers l'éco-école



L'école souhaite s'interroger sur le label « éco-école ».

Dans le cadre de son projet d'école elle envisage d'impliquer plus fortement les enfants vers l'éco-citoyenneté. L'un des objectifs du SIVU est de remplacer progressivement l'éclairage en basse consommation. Mais aussi : développer le tri des déchets, se questionner sur les produits d'entretiens moins nocifs pour l'environnement,...

Une première action avec les enfants, planter un pommier par classe

aux abords de l'école (bouscasse de bresse, petite bournette, cox orange et reinette clochard).

Ainsi chaque classe aura son arbre dont elle s'occupera au fil des années

Aménagement de la cour

En partenariat avec l'association Trait-d'Union, une partie de la cour va être aménagée pour les plus petits avec un recouvrement adapté au sol et une aire de jeux. Pour les plus grands, l'installation d'une cage de foot se confirme...

Les Concessions du cimetière

Actuellement il n'existe plus de concession pour les cimetières communaux.

Une municipalité précédente avait en effet décidé d'arrêter d'en vendre pour des problèmes de place.

Des habitants en ayant fait la demande, notamment dans le but d'aménager un caveau en vue de leurs funérailles, ou de celles de proches le conseil municipal a décidé de remettre en place des concessions au tarif suivant :

- Concession trentenaire : 300 €
- Concession cinquantenaire : 500 €
- Concession perpétuelle : 800 €

Concernant les problèmes de place, des premiers contacts ont été pris avec les propriétaires des terrains voisinant les cimetières dans le but d'en acquérir une partie pour agrandir les cimetières.



Opération compostage

Le SICTOM du Haut Tarn (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) va mettre à disposition des habitants un kit de compostage (un composteur, un aérateur à compost et un bio-seau). Les personnes intéressées peuvent depuis le 27 décembre se rendre à la déchetterie de St Julien du Gourg : les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h, muni d'un chèque de 10 euro et d'un justificatif de domicile.

Cette action durera trois années.

Contact

Madame Lafabrie 04.66.31.97.32

ou

sictom0177@orange.fr



Quelques événements forts



- Carnaval
- dimanche 10 avril 2011 : bœufs de Pâques
- jeudi 5 mai 2011 : réunion publique sur la charte du PNC
- samedi 14 mai 2011 : tournoi de foot au stade Prat de Blech
- 15 au 22 juin : Total Festum avec contes et chansons, marché de producteurs, repas, retraite aux torches et aux lampions, feu de la St Jean
- Dimanche 26 juin : fête des écoles
- 15-16-17 juillet : festival des métiers d'art
- Visite de Christian Bourquin, président du Conseil Régional le 20 juillet
- Samedi 23 juillet : marché nocturne des producteurs de pays
- Dimanche 24 juillet : fête des pâturages au Mont Lozère
- 29-30-31 juillet : fête du Pont de Montvert
- Tremblement de terre
- Soirée jazz le 06 août
- Samedi 13 août : marché nocturne des producteurs de pays
- Fermes ouvertes
- Lundi 17 et mardi 18 octobre : repas de la semaine du goût à st Maurice de Ventalon au restaurant chez Dédet
- Réunion cantonale avec le Sous-préfet et le président du Conseil Général Jean-Paul Pourquier le 24 novembre
- Dimanche 11 décembre : marché de Noël à la salle polyvalente
- Décembre : distribution de colis de Noël aux personnes âgées par le CCAS
- Festival nature toute l'année avec le PNC
- Cinéco toute l'année
- Et toutes les animations offertes par les associations toute l'année (cf : La parole aux associations)



Numéros utiles

Numéro de téléphone de la mairie : 04 34 09 06 10
 Numéro de fax (télécopie) : 04 66 45 85 76
 Adresse e-mail (courriel) :
mairie@mairiepontdemontvert.fr
 Horaire d'ouverture de la mairie :
 Le Lundi : de 10h00 à 12h00
 Le Mardi : de 9h00 à 12h00
 Le Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 Le Jeudi : de 9h00 à 12h00
 Le Vendredi : de 14h à 17h

État civil

Décès

BERT Bernard, MICHEL Yve, AUGÉ Maurice,
 CHANTEGREL Elie, VIALA Brunet

Mariages

Mathieu PANTEL avec Virginie DUPUY
 Yves Elie LAURENT avec Chantal JEAN
 Guillaume HARVOIS avec Valérie FINET

Naissances

Basile DESMATS, Naëlle MATTHEY,
 Louise MAURIN

La parole aux associations



LES ACCROCHÉS

Le club d'escalade compte actuellement une vingtaine d'adhérent et 17 enfants. C'est le mardi soir à la salle polyvalente qu'ont lieu les entraînements. Cette année, les adultes ont effectué deux sorties, une à Chateauvert, dans les calanques, près de Toulon, les 1,2 et 3 avril 2011. Et l'autre a eu lieu en Corse, du 13 au 17 octobre 2011.

Cet été, une tyrolienne a été mise en place le 30 juillet durant la fête du Pont.

Pour améliorer la sécurité des installations dans la salle, la commune a financé à peu près 800 euros de matériel qui a été installé par le club qui, par ailleurs, a acquis des baudriers neufs et des cordes pour les activités à l'extérieur.

LES SOURCES VIVES



La pratique du Tai Chi réunit tous le lundi soir à la salle polyvalente un petit groupe régulier dont quelques membres viennent d'au delà des limites du canton. Vialas, Saint Germain de Calberte. Ce pour pratiquer un art martial interne qui ne nécessite aucune aptitude physique particulière.

Le but étant une meilleure utilisation de l'énergie physique et mentale.

Grâce au soutien de la commune et du canton, et du foyer rural passe montagne, Chantal, la formatrice du groupe peut suivre des cours de perfectionnement. Et pour la quatrième fois, au Pont de Montvert, a pu être réalisé un séminaire de niveau national avec JM Chomet.

Les séances ont lieu à la salle polyvalente, le Lundi, en hiver de 18h 30 à 20h, sinon de 20h 30 à 22h. Tous les troisième Lundi du mois, pratique de l'épée. Un stage d'épée aura lieu le 28 et 29 Janvier.

CLUB DES AÎNÉS RURAUX, LES MONTS VERTS

Un club actif et des adhérents toujours plus nombreux, 137 à ce jour. Le conseil d'administration et le bureau impulsent des activités variées et participent aux réunions de la fédération départementale.

Le rendez vous du mercredi après midi réunit les adeptes des jeux de société au foyer logement. Nouveauté ! Le premier mercredi de chaque mois, un Ciné Club en collaboration avec les Amis du Livre pour voir ou revoir un film ancien de qualité. Les repas de Noël, du printemps ou de l'Automne, ont toujours autant de succès que les lotos et les concours de manille.

Perspectives 2012 ; sortie amicale à Sète et étang de Thau, le 5 Juin. Voyage en Alsace du 4 au 10 Septembre. Journée de la forme le 1 Juin à Florac. Animations départementales. Promenades et pique nique le jeudi. Jeunes retraités et futurs retraités, rejoignez nous !

PATRIMONI

Association à vocation de conservation du patrimoine, qui a vu le jour l'an passé à Pont de Montvert, a pris un bel essor en obtenant cette année des subventions conséquente

du conseil général et de la fondation du patrimoine pour opérer les travaux nécessaires à la restauration du béal du Camping, qui borde le cours du Tarn sur sa rive gauche. Cela permettrait entre autre à l'avenir de mieux assurer l'alimentation de la fontaine du Chambon.



DERNIÈRES NOUVELLES SUR LE CHEMIN DE STEVENSON...

Après l'année 2010 marquée par l'étude d'impact économique et les trophées du tourisme responsable, l'année 2011 de l'association Sur le chemin de Stevenson a commencé avec un nouveau site Internet au contenu plus complet et au graphisme relooké. Quelques mois ont suffi pour voir doubler sa fréquentation ! Une année riche en termes de salons aussi, 5 déplacements au total dont un en Allemagne. Plusieurs déplacements également pour présenter les résultats de l'étude 2010 auprès d'autres territoires ruraux intéressés par l'itinérance. Une charte de réseau en cours de rédaction, une exposition sur la vie et l'œuvre de Stevenson en anglais pour la proposer aux différents musées dédiés à l'écrivain aux 4 coins du monde, notamment chez les partenaires de l'itinéraire culturel européen « Sur les traces de Stevenson » qui prend tout doucement forme. Bref, le chemin de Stevenson continue à faire parler de lui.

À suivre...

L'ARBRE AUX ABEILLES DIFFUSION LES RACINES ET DES AILES



ment, vie de l'association et vie du territoire, étroitement mêlées. contacts. dynamiser activité économique des professionnels membres de l'asso. donné un aperçu de nos travaux aux concitoyens qui ne les connaissaient pas forcément. créé du lien. retombées commerciales et relationnelles importantes. nouveaux clients, tant pour nos miels traditionnels que pour nos activités d'écotourisme conclusion le territoire alimente les associations et en retour les association alimentent le territoire, d'autant plus vrai que l'Arbre aux Abeilles puise ses racines dans du patrimoine culturel et biologique du territoire, les ruches troncs et les abeilles noires qu'elles ont hébergé pendant des millénaires.



Passé Montagne a organisé sur l'année 2011: 10 événements et 2 ateliers permanents : le Tai Chi avec les « Sources Vives » et la Vannerie. Les 10 événements : 9 spectacles, 1 Bal, 1 stage de Tai Chi, l'AG départementale des foyers ruraux et 1 Formation.

Quatre spectacles furent des événements départementaux : Michel Arbatz, Shukar, Pat Mother Blues et Nikolaus et la présence de Jean Michel Chomet au stage de Tai Chi également (organisé conjointement avec les « Sources Vives »).

L'association compte plus de 50 adhérents. Elle remercie tous ses bénévoles qui assurent une grande partie de la technique et toute

l'intendance (repas et hébergement), ce qui abaisse considérablement les coûts.

L'association remercie aussi ses partenaires: La Fédération des Foyers Ruraux de Lozère, les Mairies de Fraissinet, Pont de Montvert et St Maurice, la Communauté de Communes, le Conseil général de Lozère et Mme la Conseillère générale du Canton, Les Scènes Croisées de Lozère, le Pôle Cirque Languedoc Roussillon et Le Parc National des Cévennes.

Grâce à tout cela, ont pu être présentés et organisés en Février, les Mille et Une Nuits de Jihad Darwich, en Avril, un concert théâtral de Michel Arbatz et Olivier Roman, en Juillet, la Fête du Rendez Vous Derrière l'Église, en Juillet le Bal du Mois, en Août, l'ensemble vocal de Molezon, en Septembre un stage Tai Chi Chuan, en Octobre le concert de blues Pat Mother Blues Cohen, l'AG de la Fédération départementale des Foyers Ruraux, en Novembre le concert d'accordéon Yeti, en Décembre Nikolaus dans Jongleur.

Rappelons aussi pour les personnes intéressées que l'atelier de Vannerie a lieu pour la troisième ATELIER de VANNERIE (pour la 3ème saison) une à deux fois par mois.

L'AMAC

L'association des Métiers d'Art en Cévennes a vu de nouveaux créateurs rejoindre l'association. en 2011.

De nombreuses actions collectives ont été mises en place pour permettre aux artisans de montrer leur travail et de le partager avec vous.

Lucie Bonicel anime la Galerie Singulière tout au long de l'année et vous permet de découvrir de nouvelles créations.

Le festival 2011 a connu un nouvel essor et vous avez pu admirer les créations du Maître d'Art Roland Daraspe et des 80 créateurs présents. Nous souhaitons remercier tous les habitants qui nous ont confié leur lieu, et tous les commerçants qui nous ont soutenu. Un grand merci à tous, Ce festival est une volonté commune de l'AMAC et de la Mairie du Pont de Montvert et nous espérons que le

prochain, en 2012, les 13,14 et 15 juillet connaîtra autant de succès.

LES AMIS DU LIVRE



de la lecture et de l'écriture. Toutes ces rencontres conviviales sont la raison d'être de l'association. De cette volonté de donner envie de lire et d'entendre sont nés en 2011 plusieurs rencontres et ateliers

De février à juin 2011 un atelier création de livre-objet " De la couleur au Livre " a été animé par Michelle Lafont et Evelyne Pavot en direction de sept enfants de 8 à 14 ans

De mars à Décembre 2011, l'association a initié en direction d'un groupe de douze adultes un atelier de lecture à voix haute avec la compagnie l'Hiver Nu. A noter également, depuis octobre, la reprise de l'atelier d'écriture.

L'association a également organisé dans les locaux de la bibliothèque trois lectures publiques (lectures nomades avec la compagnie le théâtre Clandestin, basée à Fraissinet-de-Lozère, Lecture dans le noir avec la cie l'Hiver Nu, Lecture avec l'école du Pont de Montvert).

Depuis octobre 2011, dans les locaux de Cinéco, l'association a lancé le premier mercredi de chaque mois un cinéclub gratuit avec l'association des Aînés Ruraux "Les monts Verts". Suite à cette collaboration, l'association a acheté un micro enregistreur portable pour commencer un travail de collectage et d'archivage de mémoires vivantes. L'objectif est de rencontrer des porteurs d'histoire. Chaque enregistrement fera l'objet d'une gravure sur CD et constituera un fond sonore mis à disposition dans les locaux de la bibliothèque.

La parole aux associations

L'ENTENTE CANTONALE DU PONT-DE-MONTVERT RETROUVE « DES COULEURS »



S'il y a bien une association qui tourne à plein régime, c'est celle de l'Entente Cantonale du Pont-de-Montvert. Pas moins de 40 licenciés font partie de cette association dynamique et intergénérationnelle. En effet, le club de football compte une équipe en U7, une équipe en étroite collaboration avec l'ASTT Florac en U9 ainsi qu'en U13 et U15/U17, et une équipe vétérans dont le nombre de licenciés ne cesse de croître, de quoi satisfaire le Président, Frédéric Folcher.

Tous les mercredis, les jeunes se retrouvent au stade « Prat Del Blech » à partir de 14h00 et ce jusqu'à 15h30, afin de s'entraîner et s'aguerrir à la pratique du football, sous la houlette des deux coachs David Siatka et Stéphan Maurin. A la fin de chaque entraînement, un goûter est proposé aux jeunes enfants (préparé par les mamans). Les samedis, ils parcourent le département pour rencontrer d'autres équipes, sous forme de plateaux pour les plus jeunes et sous forme de match pour les plus grands. Dernièrement, Florian Couderc s'est déplacé au Pont-de-Montvert pour proposer aux éducateurs des pistes et des réflexions sur les entraînements et permettre aux plus jeunes de s'améliorer techniquement. Qu'il en soit grandement remercié !

Cette année, grâce au soutien des trois communes (Le Pont-de-Montvert, Fraissinet-de-Lozère et Saint-Maurice de Ventalon) ainsi qu'aux bénévoles dus aux manifestations proposées par le club, les jeunes licenciés vont avoir le privilège d'assister à un match de football professionnel ligue 1 dans le stade mythique de Geoffroy-Guichard, à Saint-Etienne. Les enfants partiront sur deux jours dans le Forez, de quoi revenir avec plein de souvenirs.

Quant à l'équipe « vétérans », les licenciés qui la composent parcourent le Haut-Gard ainsi que la Lozère (sous la coordination de la Fédération des Œuvres Laïques 48) pour rencontrer chaque vendredi soir d'autres équipes qui ont le même objectif : s'amuser, s'aérer l'esprit et partager un moment convivial avec d'autres collègues passionnés de ballon rond (tacles et jeu dangereux interdits). Après chaque rencontre, le pot de l'amitié est servi, suivi d'un repas pris en commun.

L'entente Cantonale est composée de 25 joueurs venus de tous les bassins Pontois et Floracois. Cette année, un calendrier chargé attend cette équipe, à savoir plus de 18 matchs (La Grand-Combe, Saint-Jean-du-Gard, Anduze, Marvejols, AFL...).

À la demande de quelques joueurs désireux de « regoûter » aux matchs de compétition, cette équipe a participé cette année à la coupe Dalut contre le FC Valdonnez II. Si cette dernière l'a largement remporté 5 à 0, l'Entente Cantonale, emmenée par leur capitaine « Momo » n'a pas démérité et a même tenu la tête haute pendant plus de 45 minutes.

De temps en temps, quelques animations permettent aux licenciés de se retrouver en famille et de faire rentrer un peu d'argent dans les caisses de ce club, qui retrouve des couleurs et assoit durablement ses fondations.

Après le loto du mois de novembre qui a été une belle réussite, le 14 janvier 2012, les rois seront tirés en présence des jeunes licenciés. Ces derniers se verront remettre un cadeau, offert par le club. Ce même soir, ce sont les plus âgés en compagnie de leur épouse qui se retrouveront à Masméjean pour un repas convivial au « Cantou du Poncet ». Enfin, l'Entente Cantonale organisera sur la journée son tournoi de jeunes U7, U9, U11 le samedi 26 avril 2012.

L'Entente Cantonale du Pont-de-Montvert souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et tient à remercier tous les commerçants donateurs du Pont et de Florac qui ont largement contribué au succès de leur loto, les membres du bureau : Amélie, Christelle et

Karine ainsi que tous les parents qui accompagnent les enfants les samedis.

LA FNACA

Fidèlement, la FNACA continue son travail de commémoration, avec la tenue des cérémonies pour l'anniversaire de l'armistice de 14-18 et de la dernière guerre mondiale, ainsi que de la fin de la guerre d'Algérie.

Ces activités se complètent des traditionnels lotos et manilles auxquels tous sont bienvenus.

ÇA BOUGE À TRAIT D'UNION !

En 2011, beaucoup de mouvements sur Trait d'Union ...

Tout d'abord, un centre d'accueil pour les jeunes du canton a été mis en place sur le Pont de Montvert (à l'écomusé) sous la responsabilité de Clémence Mallet, animatrice.

Ensuite, La crèche du Pont de Montvert ouvre désormais un troisième jour par semaine, le lundi. La commune a aussi participé au bien être des enfants en faisant une ouverture donnant directement sur l'accès extérieur de la crèche.

Cette année a été aussi soutenue pour les bénévoles de Trait d'Union car il y a eu beaucoup de changements de salariés et un budget de plus en plus difficile à tenir. Ceci a mis à jour les responsabilités très lourdes à porter pour une association. Dans ce sens, un projet est en cours afin de mieux organiser et d'alléger les membres du bureau de l'association.

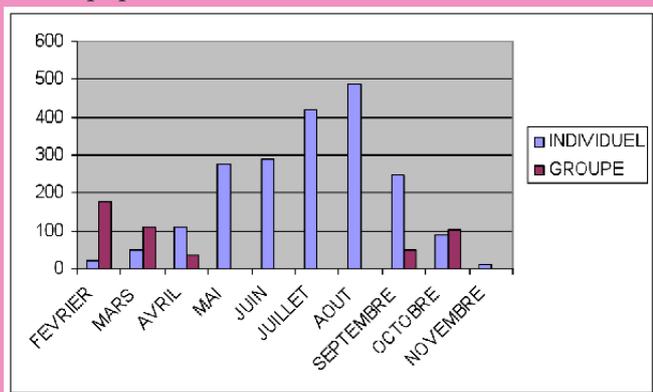
Nous profitons de cette petite note pour remercier chaleureusement la présidente de l'association, Aurore Plagnes, son bureau, la Communauté de Communes et toutes les salariées de l'association pour leur énergie et le temps passé pour le bien-être de nos petits bouts.

Bilan Gîte et camping

Gîte

Cette année le gîte compte une centaine de nuitées en moins. Malgré tout les comptes s'équilibrent à 200€ près, montant des recettes : 22 625.20 € .

Pour la saison 2011 le gîte a été équipé d'une cuisine aux normes pour pouvoir accueillir des groupes. Les chambres ont été équipées de rideaux.



Tarifs 2012 :

11,70 € par nuit et par personne

6,50 € par nuit et par personne pour les groupes à compter de 6 personnes.

Bénéfice net sur les infrastructures touristiques : 47 360,09 €



Gîte de Champlong du Bougès

Cette année la Commune a mis en place un partenariat avec l'ONF concernant la gestion de leur gîte situé à Champlong du Bougès.

La Commune prend en charge la gestion du gîte (accueil, réservation, ménage) et obtient en contrepartie 50% du bénéfice.

Ce partenariat a été reconduit pour 2012 avec un nouveau partage des bénéfices, 60% allant à l'ONF (qui en contrepartie fournit le bois, et prend en charge les factures d'eau, d'électricité ainsi que les travaux d'entretien) et 40% à la commune. Ces taux seront renégociés à l'automne 2012.

Ce gîte a une capacité d'accueil de quatre personnes et est loué à la semaine.

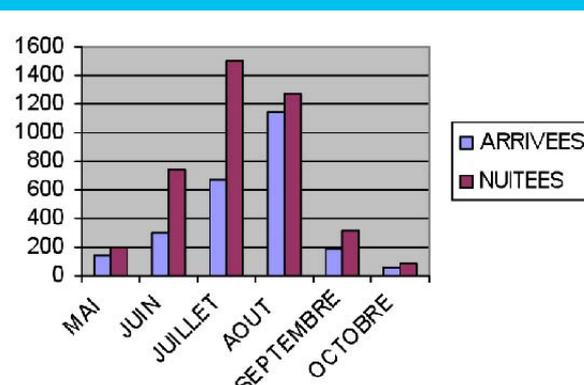
Le tarif des locations est de :
350€ en hors saison (1er avril au 14 juin, et du 16 septembre au 30 novembre.)
550€ en saison (15 juin au 15 septembre.)



Camping

Malgré un mois de juillet capricieux le camping affiche un bon résultat, montant des recettes : 88 543.28 €.

Cette année nous avons grillagé le pourtour du camping, changé la chaudière qui était défectueuse, installé une douche et un ballon électrique à production d'eau chaude pour les sanitaires du fond, ainsi qu'effectué une révision de la toiture.



Tarifs 2012 :

		Tarif en saison (par nuit)	Tarif hors saison * (par nuit)
Personne	Adulte	3,30 €	2,80 €
	Enfant (de 2 à 10 ans)	2,40 €	1,80 €
Emplacement :	caravane ou grande tente	3,70 €	3,60 €
	Canadienne ou igloo	2,60 €	2,10 €
Prestations complémentaires	Voiture	2,60 €	2,00 €
	Electricité	3,10 €	2,60 €
	Animaux	1,50 €	1,00 €

* Mars, Avril, Mai, Octobre, Novembre
Forfait annuel : 1140,00 € + 250 € de charges annuelles forfaitaires.

Informations diverses

Déneigement

Cette année encore la commune assurera le déneigement des voies communales (routes communales classées au tableau de voirie et desservant des habitants permanents). Les circuits restent inchangés, le matériel également.

Il y a 50 km de routes communales à couvrir en étoile et pour cela deux agents communaux sont mobilisés ainsi que des contractuels.

Un système d'astreinte a été mis en place. Les responsables sont François Folcher et Frédéric Folcher selon les dates définies par le tableau ci-dessous.

Dates d'astreinte	Nom de l' élu en charge	Contact
Du 12 au 18 décembre	François FOLCHER	06.68.90.55.83
Du 19 au 25 décembre	Frédéric FOLCHER	06.64.36.24.35
Du 26 décembre au 1er janvier	François FOLCHER	06.68.90.55.83
Du 2 au 8 janvier	Frédéric FOLCHER	06.64.36.24.35
Du 9 au 15 janvier	François FOLCHER	06.68.90.55.83
Du 16 au 22 janvier	Frédéric FOLCHER	06.64.36.24.35
Du 23 au 29 janvier	François FOLCHER	06.68.90.55.83
Du 30 janvier au 5 février	Frédéric FOLCHER	06.64.36.24.35
Du 6 au 12 février	François FOLCHER	06.68.90.55.83
Du 13 au 19 février	Frédéric FOLCHER	06.64.36.24.35
Du 20 au 26 février	François FOLCHER	06.68.90.55.83
Du 25 février au 4 mars	Frédéric FOLCHER	06.64.36.24.35
Du 5 au 11 mars	François FOLCHER	06.68.90.55.83
Du 12 au 18 mars	Frédéric FOLCHER	06.64.36.24.35
Du 19 au 25 mars	François FOLCHER	06.68.90.55.83
Du 26 mars au 1er avril	Frédéric FOLCHER	06.64.36.24.35



Avis aux associations dont le siège social est à la mairie du Pont de Montvert.

Les facteurs ont la consigne d'acheminer tous les courriers pour les associations dont l'adresse postale comporte «Mairie» à la mairie et non plus chez le responsable de l'association comme habituellement. Toutes les associations doivent donc faire changer leurs adresses postales et dorénavant déjà venir en Mairie retirer les courriers qui y sont en attente...

Merci ! ■



Numéros utiles

Mairie du Pont de Montvert : 04 34 09 06 10

Communauté de communes : 04 66 32 93 30

Crèche Tourni coton : 04 66 31 47 04

Maison de l'Emploi, Cyber-base et Relais Services Publics : 04 34 09 06 14

Centre de loisirs Méli-mélo : 06 69 90 21 62

Maison médicale : 04 66 45 95 71

Ecole : 04 66 45 86 30

Centre de secours : 04 66 45 82 18

Centre technique CG : 04 66 45 84 28

Gendarmerie : 04 66 45 80 02

ONF : 04 66 45 80 36

PNC : 04 66 45 81 78



La commune solidaire des agriculteurs

Chacun connaît les difficultés que rencontrent les agriculteurs liées à la sécheresse: c'est la septième année en dix ans que la calamité agricole est activée. Notre canton a été retenu pour une perte de 70 %;

Le département intervient à hauteur de 7 euros, la région 8 euros par unité de vaches laitières, l'État n'a pas encore annoncé ses montants précis, nous savons que ce sera en dessous des annonces initiales.

Dans le meilleur des cas, ce sont à peine 25% des pertes qui seront couvertes par les aides publiques.

Le conseil municipal a décidé, par solidarité et de manière symbolique, de donner une subvention exceptionnelle de 4000 euros à la Cuma du Pont de Montvert afin d'aider la réalisation d'un projet collectif agricole en 2012. Par ailleurs, la commune a fait un prêt à taux zéro à la Cuma qui était dans l'attente de ses subventions afin qu'elle ne paye pas des frais financiers inutilement.

Comité de rédaction :

Sophie Pantel, Alain Jaffard, François Folcher, Catherine Blacard, Frédéric Folcher, Delphine Desnaud, Emilie Reydon, Marie-Josée Commandré.

Crédits photos :

Emilie Reydon, Odile Rival, Camille Debiere